



Solution pour accord licencement

Par **oumare94**, le **27/07/2008** à **22:19**

je fais parti d une societeé qui viens d etre racheté pour mon cas je suis affecté dans un site sur un planing lundi/vendredi 7h30,15h30 restauration cuisine centrale j ai en main des avenants contradictoir un avec un salaire de base de 1993 € et d autres allant de 1622€ ...1675€ avec des statuts de agent de maitrise et employé je suis en cdi depuis 2005 maintenant mon employeur veux me muté de force sur un site au titre de chef gerant avec un salaire de 1700€ brut pour cause de traveaux ??? mais ce qui n est pas vrai car cette cuisine a eu 2 mises en demeure de la dsv ce qui engedrait des dépenses de 200.000€ ma question est la suivante est ce que je peux negocié avec mon employeur un départ a l' amiable vu que mes conditions de mettre mes primes dans ma base a été refusé pour motif(trop de charge) et ceci sur un nouvel avenant ou il est specifié que je garde les memes conditions de travail sachant que j ai une note de frais (transport) et en meme temps je suis remboursé par l' urssaf 50% meme motif trop de charge et salaire trop inportant si rentre dans la base que faire dans ce cas

merci

0610975481

mehrez94@yahoo.fr